DU BIO ET DU LOCAL ! LE CHANGEMENT EST EN MARCHE

Par Brigitte ALLAIN
▶ Députée écologiste de la Dordogne
▶ Coprésidente du groupe d'études Politiques de la ruralité de l'Assemblée nationale



La crise agricole est devenue chronique. Chaque jour, de nouveaux foyers de contestations se créent et le nombre d'exploitations décline vertigineusement. Les agriculteurs dénoncent la baisse de leurs revenus, due à un marché international dans lequel les productions de masse sont de moins en moins rémunérées. **Le niveau de revenu auquel aspirent légitimement nos agriculteurs nécessite une politique économique et sociale européenne durable, respectueuse des hommes et de la nature.**

L'un des axes novateurs de la loi d'orientation agricole réside dans l'ancrage territorial de la production pour l'alimentation. Ce dernier nous permet de refonder une politique agricole adaptée aux enjeux actuels et à venir. Refonder une politique agricole ambitieuse et moderne ne consiste pas à faire table rase du passé ou de ce qui a réussi. Il ne s'agit pas davantage d'opposer filières agro-industrielles et circuits courts.



En ce sens, la proposition de loi pour favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation (N3280), dont je suis l'auteur et que les députés ont adopté à l'unanimité en janvier 2016, encourage la consommation française de produits locaux, à travers le levier puissant que constitue la restauration collective.



Cette loi, si elle est confirmée au Sénat, engage l'État et les collectivités locales à introduire, d'ici 2020, dans tous les restaurants collectifs (scolaire, hospitalier, maison de retraite, ...) 40 % de produits locaux, de saison, et de qualité, dont 20 % de produits bio. Ce n'est pas un marché de niche : 11 millions de repas par jour sont majoritairement élaborés aujourd'hui par des multinationales et à partir de denrées importées ! Aucun retour sur investissement pour nos territoires et nos paysans !

Face à une concurrence mondiale exacerbée, qui détruit nos emplois et notre environnement, de très nombreux consommateurs prennent conscience qu'en choisissant de manger local, ils concourent au maintien de l'agriculture paysanne française. Pour s'impliquer réellement dans la durabilité de ces productions, ils ont permis les premières contractualisations avec les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne – Amap. A la recherche de produits sains pour leur santé et celle de leurs enfants, et sensibilis és au respect de la nature, ils ont permis le développement de fermes en agriculture biologique. Ce faisant, les citoyens ont intégré leur capacité à intervenir dans les politiques agricoles.

« Cette loi, si elle est confirmée au Sénat, engage l'État et les collectivités locales à introduire, d'ici 2020, dans tous les restaurants collectifs 40 % de produits locaux, de saison, et de qualité, dont 20 % de produits bio. »

Cette proposition de loi répond à une réelle attente citoyenne. Selon un sondage Ifop de janvier, réalisé à la demande de l'association « Agir pour l'environnement », 76 % des Français soutiennent cette proposition de loi. C'est désormais au Gouvernement et aux élus des collectivités, dans leur compétence et rôle d'animation, d'accompagner l'ancrage territorial de l'alimentation, en :

- Orientant une partie des aides structurelles face à la crise de l'élevage pour l'organisation, la planification des productions en vue de la consommation locale.
- Proposant des programmes de formation-développement adaptées pour les métiers de la production, de la transformation, et de la distribution de proximité, en mobilisant tous les acteurs des territoires.
- En mettant en place des Conseils alimentaires locaux, lieux de gouvernance des Projets alimentaires territoriaux, outils de co-construction d'une démocratie alimentaire locale.
- Soutenant et maintenant les installations de maraichage et de légumes bios pour la restauration collective et en zone péri-urbaine.

Le vote à l'unanimité à l'Assemblée témoigne du consensus de la société dans son ensemble, élus, citoyens, agriculteurs pour soutenir l'alimentation durable. Je souhaite le voir confirmé au Sénat le 9 mars prochain. Le changement est en marche. ●